

Le 29 mai 2024

Lettre envoyée par courriel

L'honorable Chrystia Freeland, C.P., députée
Vice-première ministre et ministre des Finances
Ministère des Finances Canada
90, rue Elgin
Ottawa (Ontario) K1A 0G5

Objet : Changements à l'impôt sur les gains en capital

Madame la Vice-Première Ministre,

Nous vous écrivons au nom des 97 000 membres de la Fédération canadienne de l'entreprise indépendante (FCEI) propriétaires de PME pour vous faire part de leur point de vue et de leurs préoccupations à l'égard de certains des changements proposés à l'impôt sur les gains en capital.

Le budget fédéral 2024 comprend certaines mesures dont pourraient bénéficier de nombreux propriétaires de PME lorsqu'ils décideront de vendre des actions de leur entreprise. Parmi ces mesures figurent l'augmentation de l'exonération cumulative des gains en capital (ECGC) à 1,25 M\$ et la création d'un nouvel incitatif aux entrepreneurs canadiens (IEC) qui pourrait réduire le taux d'inclusion à 33,3 % sur un montant maximal de 2 M\$ de gains en capital pour certains entrepreneurs. Cependant, l'augmentation du taux d'inclusion à 66,7 % inquiète vivement les propriétaires de PME du pays. En effet, la majorité d'entre eux (60 %) s'opposent aux changements proposés à moins que des amendements importants ne soient apportés¹.

Il est très préoccupant que le gouvernement ait proposé plusieurs changements complexes, dont l'augmentation du taux d'inclusion à compter du 25 juin, et qu'il n'ait toujours pas déposé son projet de loi, ce qui permettrait aux entrepreneurs de prendre des décisions éclairées. La FCEI et les conseillers fiscaux reçoivent des centaines d'appels de propriétaires de PME, mais n'ont pas tous les détails nécessaires pour les aider à prendre des décisions importantes rapidement, ce qui est profondément injuste.

¹ FCEI, *Sondage spécial - Changements à venir à l'impôt sur les gains en capital*, du 2 au 17 mai 2024, résultats finaux, n = 2 335.

Les modifications proposées à l'impôt sur les gains en capital feront des gagnants et des perdants parmi les PME. Selon un récent sondage de la FCEI, une forte majorité (59 %) de propriétaires de PME estiment que l'augmentation de l'ECGC leur sera utile².

Quant au nouvel IEC, 77 % des propriétaires de PME sont d'accord avec le concept de cette mesure. Cependant, seulement 45 % croient que l'IEC, dans sa version actuelle, sera avantageux pour leur entreprise³. Pour que l'IEC encourage l'entrepreneuriat et les investissements, il doit :

- inclure tous les secteurs;
- inclure tous les propriétaires, qu'ils soient fondateurs ou non;
- inclure la vente de biens agricoles et de pêche, comme c'est le cas de l'ECGC;
- réduire la période de mise en place progressive de 10 ans à 5 ans.

La FCEI ne trouve aucune raison justifiant l'exclusion d'un restaurant, d'un hôtel, d'un cabinet de médecin ou d'un cabinet comptable d'une politique fiscale avantageuse qui s'applique aux commerces de détail et aux entreprises de construction, entre autres. Nous vous demandons donc d'élargir l'admissibilité à l'IEC à toutes les entreprises.

Quant à l'augmentation du taux d'inclusion, nos données montrent que ce changement aura de graves répercussions sur les propriétaires qui détiennent des investissements au sein de leur société. Selon les données de la FCEI, près de la moitié (48 %) des entrepreneurs détiennent des bâtiments ou des terrains au sein de leur société et un tiers (33 %) détiennent des actions, des obligations ou d'autres titres négociés publiquement. En tout, environ 62 % détiennent d'autres formes d'investissement au sein de leur société⁴.

Bien que de nombreux propriétaires de PME détiennent d'autres investissements au sein de leur société pour épargner en vue de leur retraite (74 %), plus de la moitié (53 %) détiennent ces investissements pour avoir une réserve en cas de ralentissement économique, comme celui qui a touché le pays ces dernières années⁵. En appliquant un taux d'inclusion plus élevé à la vente de ces investissements, le gouvernement va nuire à la résilience des entreprises et à leur capacité à survivre aux ralentissements économiques. De plus, de nombreux propriétaires détiennent ces investissements pour économiser en vue d'acheter de nouveaux équipements ou de nouvelles technologies pour leur entreprise (36 %) ou pour investir dans d'autres entreprises ou des entreprises en démarrage (31 %)⁶. Ces changements réduiront la capacité de nombreuses entreprises d'obtenir du financement pour améliorer leur productivité ou assurer leur croissance.

Par ailleurs, l'affirmation selon laquelle l'augmentation du taux d'inclusion à 66,7 % ne touchera qu'un faible pourcentage des plus riches au pays est fausse. L'augmentation du taux d'inclusion des gains en capital aura des répercussions sur les plus riches, mais aussi sur de nombreux propriétaires de PME qui appartiennent en majorité à la classe moyenne ainsi que sur leurs employés. Plus de la moitié (55 %) des

² *Idem.*

³ *Idem.*

⁴ *Idem.*

⁵ *Idem.*

⁶ *Idem.*

propriétaires de PME croient qu'ils seront touchés par l'augmentation du taux d'inclusion s'ils vendent éventuellement leur entreprise, alors que près de la moitié (45 %) affirment qu'ils seront touchés, car ils réaliseront des gains en capital sur des investissements qu'ils détiennent à titre de particulier. Finalement, 41 % croient qu'ils seront touchés par cette augmentation, car des gains en capital seront réalisés sur des investissements détenus par leur société⁷.

Comme nous l'avons indiqué plus haut, les propriétaires de PME ont noté certains changements positifs, par exemple l'augmentation du plafond de l'ECGC et le concept de l'IEC. Cependant, pour que ce nouveau régime fiscal fonctionne, des changements majeurs sont nécessaires. La FCEI demande donc au gouvernement de prendre les mesures suivantes :

- Protéger l'augmentation de l'exonération cumulative des gains en capital à 1,25 M\$.
- Élargir le nouvel incitatif aux entrepreneurs canadiens à toutes les entreprises :
 - inclure tous les secteurs, y compris les entreprises agricoles ou de pêche qui vendent des biens;
 - inclure les investisseurs non fondateurs pour encourager les gens à investir dans les PME;
 - réduire de moitié la période de mise en place progressive de 10 ans.
- Renoncer à l'augmentation du taux d'inclusion général à 66,7 %. Sinon, le gouvernement devrait :
 - exempter tous les gains en capital existants en utilisant un jour d'évaluation (comme en 1971);
 - permettre aux sociétés privées sous contrôle canadien d'avoir accès au taux d'inclusion de 50 % pour les gains en capital inférieurs à 250 000 \$ chaque année, comme les particuliers;
 - permettre l'étalement du revenu sur 5 ans pour bénéficier du seuil annuel de 250 000 \$ pour les gains en capital plus importants réalisés à la suite d'un événement inhabituel, comme la vente d'un bien.

Si vous avez des questions ou souhaitez nous rencontrer pour approfondir la discussion, n'hésitez pas à nous contacter.

Veuillez agréer, Madame la Vice-Première Ministre, l'expression de nos sentiments les meilleurs.



Dan Kelly
Président et chef de la direction



Corinne Pohlmann
Vice-présidente exécutive, Défense des intérêts

⁷ *Idem.*

CC : Le très honorable Justin Trudeau, Premier ministre du Canada
L'honorable Rechie Valdez, Ministre de la Petite entreprise

Parti conservateur du Canada :

Brad Vis, député, ministre du Cabinet fantôme responsable de la Reprise et de la Croissance de la petite entreprise

Jasraj Singh Hallan, député, ministre du Cabinet fantôme responsable des Finances et de la Prospérité de la classe moyenne

Marty Morantz, député, ministre associé du Cabinet fantôme responsable des Finances et de la Prospérité de la classe moyenne

Philip Lawrence, député, ministre associé du Cabinet fantôme responsable des Finances et de la Prospérité de la classe moyenne

Nouveau Parti démocratique du Canada :

Richard Cannings, député, porte-parole - Petite entreprise et tourisme

Don Davies, député, porte-parole - Finances

Bloc Québécois :

Gabriel Ste-Marie, député, porte-parole, Finances et Conseil du Trésor